



# Ville de COURSAN

@mail : [mairie-de-coursan@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-coursan@wanadoo.fr)

☎ 04 68 46 61 61

☎ 04 68 33 71 19



## Association : Demande de Salle et Matériel

Association organisatrice : .....

Manifestation organisée : .....

Date(s) d'organisation : .....

### Personne responsable

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

### Site demandé pour la manifestation :

#### Salles avec matériel à demeure :

- Salle polyvalente :** - 20 tables rondes (Ø 150) 8 personnes = 160 personnes  
(maximum 300 personnes) - 34 tables rectangulaires (120 X 80) 4 personnes = 136 personnes  
- 287 Chaises de salle  
- 95 Chaises tissus  
- Podium 46 m<sup>2</sup> + 3 micros sur table + 1 Micro sur pied
- Salle J. MIRO :** - 30 tables de 8 personnes + 199 Chaises  
(maximum 200 personnes) - 1 micro sur table + 1 micro sur pied.
- Salle G. FABRE :** - 2 tables de 3 m + 72 Chaises  
(maximum 75 personnes)

#### Autres sites :

- Salle des cigales :** - 40 m de cimaises
- Salle Omnisports (750 personnes) :** Très exceptionnellement
- Site extérieur ( à préciser) :** .....

### Autre Matériel souhaité et quantité:

*Merci d'évaluer vos demandes au plus juste.*

#### Matériel souhaité et quantité :

#### Partie réservée au service

	Nombre demandé	Nombre attribué	Date de mise à disposition
Chaises			
Tables			
Grilles expos			
Panneaux galva			
Barrières			
Sono			
Podium (surface à préciser)			

Coursan le :

Signature et Cachet de la société:

**Adresse mail service vie associative : [mablanc@coursan.fr](mailto:mablanc@coursan.fr)**

Les demandes de matériel devront être faites a minima 1 mois avant la date prévue. Passé ce délai aucune demande ne sera prise en considération.

En cas de demandes multiples, priorité sera accordée aux premières reçues.

Les manifestations à caractère exceptionnel, seront programmées annuellement et feront l'objet d'une réunion de programmation préalable dans les 2 mois précédant la date.

Les normes de sécurité devront être strictement respectées et notamment le nombre maximum de personnes par salle.

Votre attestation d'assurance devra également couvrir la manifestation envisagée.

Communication sur les supports municipaux souhaitée : -  oui -  non (Si oui, remplir la fiche appropriée au dos de ce document)